

La fiscalité locale en tant que levier de développement territorial : Etude de cas

Local Taxation as a Lever for Territorial Development: A Case Study.

Auteur 1 : BOUHLALA Meriem.

Meriem BOUHLALA, Docteure et chercheuse en sciences de gestion, Laboratoire de Recherche (LAREMO)
Université Hassan II, Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca)

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : BOUHLALA .M (2025). « La fiscalité locale en tant que levier de développement territorial : Etude de cas », African Scientific Journal « Volume 03, Num 28 » pp: 0766 – 0780.

Date de soumission : Janvier 2025

Date de publication : Février 2025



DOI : 10.5281/zenodo.14936160
Copyright © 2025 – ASJ



RESUME

La fiscalité locale, bien plus qu'une simple ressource financière pour les collectivités territoriales, représente un instrument stratégique de développement territorial. Une politique fiscale locale pertinente et bien gérée peut significativement renforcer l'attractivité d'un territoire, dynamiser l'investissement privé et favoriser la création d'emplois. En ajustant les taux d'imposition, les abattements et les exonérations, les collectivités peuvent orienter les investissements vers des secteurs jugés prioritaires, encourager des pratiques entrepreneuriales socialement responsables et promouvoir le développement durable.

Dans le contexte marocain, la régionalisation avancée témoigne d'une volonté de l'État de transférer des compétences aux collectivités territoriales, tout en renforçant la démocratie participative et en améliorant la gouvernance à l'échelle locale.

Cette recherche vise à analyser le rôle du système fiscal marocain dans le développement territorial. Adoptant une approche quantitative par un questionnaire auprès des responsables d'une commune au Maroc, elle examine d'abord les réformes fiscales mises en œuvre et leur impact sur l'amélioration d'un système reconnu comme complexe. Elle étudie ensuite les sources de financement des collectivités territoriales, en soulignant la contribution importante de l'État, notamment via les recettes de la TVA. L'analyse se concentre par la suite sur le potentiel des collectivités à accroître leur autonomie financière en s'appuyant davantage sur les recettes issues de la fiscalité locale. Enfin, une étude de cas d'une commune spécifique illustrera ces enjeux, en analysant ses recettes et dépenses fiscales afin d'évaluer son niveau d'autonomie financière par rapport aux transferts de l'État.

Les résultats obtenus confirment une autonomie financière limitée des collectivités locales, principalement due à la faiblesse des recettes issues de la fiscalité locale, à la persistance de l'évasion fiscale et aux lacunes constatées dans l'application de la loi 47-06. Ces constats soulignent la nécessité d'une réforme approfondie de cette loi et d'un renforcement du civisme fiscal.

Mots clés : fiscalité locale, autonomie financière, attractivité territoriale, développement territorial.

ABSTRACT

Local taxation, far from being a mere financial resource for local authorities, represents a strategic instrument for territorial development. A relevant and well-managed local tax policy can significantly enhance a territory's attractiveness, stimulate private investment, and promote job creation. By adjusting tax rates, allowances, and exemptions, local authorities can direct investments towards sectors deemed priorities, encourage socially responsible entrepreneurial practices, and promote sustainable development.

In the Moroccan context, advanced regionalization demonstrates a willingness by the State to transfer powers to local authorities, while strengthening participatory democracy and improving governance at the local level.

This research aims to analyze the role of the Moroccan tax system in territorial development. Adopting a quantitative approach through a questionnaire distributed to officials in a municipality in Morocco, it first examines the tax reforms implemented and their impact on improving a system recognized as complex. It then studies the sources of funding for local authorities, highlighting the significant contribution of the State, notably through VAT revenues. The analysis subsequently focuses on the potential for local authorities to increase their financial autonomy by relying more heavily on revenues generated from local taxation. Finally, a case study of a specific municipality will illustrate these issues, analyzing its tax revenues and expenditures to assess its level of financial autonomy compared to state transfers. The results obtained confirm a limited financial autonomy of local authorities, mainly due to the weakness of revenues from local taxation, the persistence of tax evasion, and shortcomings observed in the application of Law 47-06. These findings underscore the need for a thorough reform of this law and a strengthening of tax compliance.

Keywords: Local taxation, financial autonomy, territorial attractiveness, territorial development.

INTRODUCTION

La fiscalité locale et son rôle en tant que levier du développement territorial représentent un enjeu majeur pour les collectivités publiques. En effet, une politique fiscale locale efficiente peut significativement influencer le développement régional, notamment en stimulant l'investissement et en encourageant l'activité économique. Au Maroc, dans un contexte de décentralisation avancée, la question de l'autonomie financière des régions est au cœur des préoccupations. En effet, Au lendemain de l'indépendance, les autorités publiques ont lancé une vaste réforme de la fiscalité locale pour fournir de nouvelles ressources aux budgets des collectivités territoriales. Cette initiative a conduit à une évolution notable de l'importance de la fiscalité locale dans le temps et l'espace (Jnah, 2018). C'est ainsi, et en continuité de ces initiatives, le plan de régionalisation avancée témoigne de la volonté de l'État de transférer des compétences aux collectivités territoriales, tout en renforçant la démocratie participative et la gouvernance locale.

C'est dans cette perspective que cet article se propose d'explorer cette thématique cruciale en s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte marocain, et plus spécifiquement sur le cas d'une commune. L'objectif est de répondre à une problématique centrale :

Dans quelle mesure le système fiscal local marocain actuel est-il capable de favoriser le développement des collectivités territoriales, et quelles sont les principales contraintes qui limitent son efficacité ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons adopté une approche méthodologique rigoureuse, basée sur une étude quantitative. Un questionnaire structuré, comprenant 20 questions ciblées, a été administré aux responsables de la commune. L'analyse des résultats obtenus nous a permis d'examiner en profondeur les défis liés à l'autonomie financière des communes, d'évaluer l'efficacité du système fiscal local et d'identifier les pistes d'amélioration envisageables. En mettant en lumière les mécanismes de financement, les obstacles rencontrés et les pistes d'innovation, cette étude ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux de la fiscalité locale comme outil de développement. Elle aspire également à alimenter le débat et à éclairer les décisions des acteurs concernés, en vue de construire des territoires plus dynamiques et plus prospères.

Afin de répondre à l'objectif de cette étude, notre article est structuré en deux parties principales. Nous débuterons par une revue de littérature, qui présentera les concepts clés de notre problématique et le cadre théorique pertinent. Ensuite, nous exposerons les résultats de notre étude empirique, ainsi que les conclusions qui en découlent.

1. REVUE LITERATURE :

1.1. La fiscalité locale au Maroc :

La fiscalité locale regroupe les impôts et taxes que les collectivités territoriales sont habilitées à lever. Son fondement, d'après Yatta (2009), repose sur trois principes :

- La prestation de services publics de base, incluant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour leur fourniture efficace ;
- La couverture des coûts de ces services par leurs utilisateurs.
- La garantie d'un accès équitable à ces services pour l'ensemble de la population.

(François Paul Yatta, 2009)

Elle joue un rôle important dans :

-Le renforcement de la décentralisation : L'impôt local est bien plus qu'une simple source de revenus pour les collectivités territoriales : il est un véritable instrument de développement économique et de régulation sociale. En lui conférant un rôle de levier, on permet aux collectivités de financer leurs projets, d'investir dans l'avenir et de répondre aux besoins sociaux locaux (Kissami&Zbair, 2020). Cette autonomie financière, assurée par les impôts et taxes perçus localement, est indispensable pour une décentralisation efficace. (EL HANI & TAACHA, 2024)

- Le développement local : Comme le souligne Emmanuel Matteudi, il est judicieux de « miser sur un développement territorialisé, proche des populations et de leurs besoins. Un développement qui fait de la proximité la préoccupation première des décideurs et des développeurs, pour penser de nouvelles formes de gouvernance et de participation de la société civile, mais aussi, la promotion d'une économie centrée sur la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux »(Rafiq & Alaoui, 2022). Dans cette optique, les recettes fiscales locales jouent un rôle crucial : elles permettent de financer les dépenses publiques locales, telles que l'infrastructure, les services sociaux, et l'amélioration des conditions de vie des habitants, contribuant ainsi concrètement à ce développement territorialisé. (Cours des comptes, 2015)

Au Maroc, la fiscalité locale a subi une transformation profonde, reflétant le développement du pays. Cette évolution s'est articulée en trois phases distinctes : la période pré-protectorale, l'ère coloniale, et l'après-indépendance. Cette transition a conduit à l'instauration d'une fiscalité locale moderne, expression de la volonté d'intégrer l'économie marocaine dans le contexte international.

Dès 1959, le Maroc a amorcé une politique de décentralisation fiscale, visant à transférer des compétences de l'État, à renforcer la démocratie participative et à octroyer une plus grande autonomie aux collectivités territoriales.

Depuis, les communes urbaines et rurales, les préfectures et les provinces, ont été définies comme étant des collectivités territoriales de droit public, dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La loi 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales a été promulguée dans le but de permettre à ces dernières l'autonomie financière. Selon la même loi, les collectivités territoriales sont autorisées à percevoir les taxes dues à leur profit (la loi n° 47-0, 2007). Toutefois, on constate que le bilan est resté mitigé. Des disparités notoires persistent toujours entre les régions. En vue de remédier aux insuffisances de la loi 47.06, et suite aux recommandations de la 3ème édition des assises nationales sur la fiscalité de 2019, les pouvoirs publics ont procédé à l'élaboration de la loi 07.20 modifiant et complétant la loi 47.06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales. En effet, la loi 07.20 s'articule autour des axes suivants :

- Adaptation du système fiscal local avec son environnement juridique.
- Révision des règles d'assiette de certaines taxes locales.
- Amélioration des ressources propres des collectivités territoriales.
- Amélioration des opérations de recouvrement de certaines taxes locales.
- Révision des incitations fiscales. (Jnah, 2024)

1.2. Le développement territorial

Dans la littérature, on trouve plusieurs définitions du développement territorial, selon Guy Baudelle et Bernadette Mérenne-Schoumaker « Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale ».

Pour Jean-Philippe Peemans il s'agit d'un « processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire »(EPL, 2018)

Les notions de développement et de territoire suscitent un intérêt marqué à travers diverses civilisations et époques, témoignant de leur centralité dans la structuration des sociétés humaines. Les territoires, considérés comme des unités socio-spatiales, sont le fruit de l'interaction dynamique entre les activités humaines et l'espace géographique. Ils ne sont donc pas de simples contenants passifs, mais bien des constructions sociales, économiques et politiques, reflétant des choix et des stratégies de pouvoir.

Ainsi, la notion de territoire est intrinsèquement liée à celle de développement, ce dernier étant souvent appréhendé comme une transformation progressive des relations entre les sociétés et leurs espaces. ([Massicotte, 2011](#))

En effet, le développement territorial, bien plus qu'une simple quête d'attractivité et de compétitivité, s'affirme comme une approche renouvelée pour concevoir et organiser l'avenir des territoires. Il s'agit d'une démarche complexe, qui vise à valoriser les ressources endogènes, tout en s'inscrivant à l'intersection du développement local, du développement régional, de l'aménagement et de la gestion territoriale. L'enjeu est de parvenir à une articulation cohérente de ces différentes échelles et approches. ([Baudelle et al., 2011](#))

Au Maroc, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) se présente comme un cadre intégré pour un développement territorial à la fois cohérent et durable. Il ambitionne de dépasser les modèles centralisés pour favoriser un développement régional dynamique et inclusif, en s'appuyant sur les ressources financières, humaines et naturelles propres à chaque région. L'objectif est de mettre en place une nouvelle gouvernance territoriale, caractérisée par une complémentarité renforcée entre l'État et les régions. Cette approche vise à :

Développer des écosystèmes économiques inclusifs.

Améliorer l'aménagement de l'espace et des lieux de vie pour favoriser le bien-être.

Préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le NMD préconise une feuille de route articulée autour de trois axes stratégiques :

Refonder la gouvernance territoriale : En encourageant une décentralisation effective et une participation accrue des acteurs locaux.

Améliorer l'aménagement et le cadre de vie : En promouvant un développement équilibré des territoires et en améliorant les services publics.

Protéger les ressources naturelles et renforcer la résilience : En adoptant des pratiques durables et en atténuant les risques liés aux changements climatiques. (HCP,2023)

Cependant, le Maroc a constamment œuvré pour le développement régional depuis son premier découpage administratif en 1959. Un tournant majeur a été amorcé avec le lancement du projet de régionalisation avancée durant la période 2011-2015. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie globale du Royaume, avec pour ambition principale de promouvoir un développement économique et social intégré et durable, ainsi qu'une justice spatiale pour tous les citoyens.

La période 2011-2015 marque ainsi une étape décisive dans l'organisation territoriale du Maroc. La consécration constitutionnelle et législative des principes de la régionalisation avancée, initiée par la réforme constitutionnelle de 2011, a en effet acté une refonte profonde du modèle de gouvernance. Cette réforme transfère des pouvoirs et des responsabilités de l'État central vers les échelons territoriaux, avec la volonté politique forte de promouvoir un développement plus équilibré et inclusif, qui tient compte des spécificités et des besoins de chaque région. L'article premier de la Constitution souligne explicitement que l'organisation territoriale du Royaume est décentralisée et repose sur la régionalisation avancée, démontrant l'importance cruciale de cette réforme.

Dans ce contexte, l'État accompagne activement cette régionalisation avancée à travers un ensemble de réformes constitutionnelles, juridiques et institutionnelles, qui visent à consolider le processus et à garantir son efficacité.

Figure N°1 : Indicateurs saillants relatifs au cadre juridique et institutionnel de la régionalisation avancée



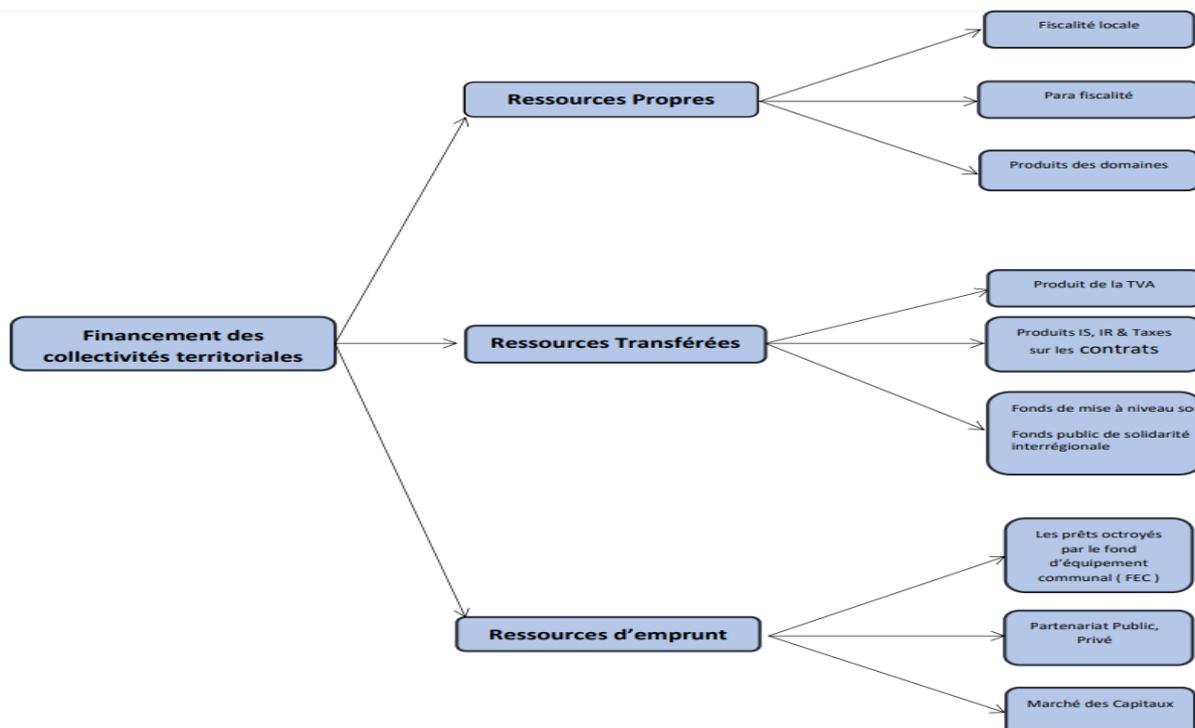
Source : (HCP, 2023)

1.3. La fiscalité et le développement territorial

La fiscalité locale représente un levier stratégique majeur pour le développement territorial. Elle constitue une source de financement essentielle pour les collectivités territoriales, leur permettant de mettre en œuvre des politiques publiques répondant aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des communautés locales. Au-delà du simple financement, la fiscalité locale peut également être un outil d'incitation et de régulation, influençant les choix d'implantation des entreprises et les comportements des acteurs locaux.

En effet, le développement socio-économique des communautés territoriales est un processus complexe qui requiert une contribution concertée de l'ensemble des acteurs : la communauté, le gouvernement et les entreprises. Dans ce cadre, la fiscalité locale apparaît comme un levier essentiel pour une coopération efficace. Il est désormais établi que ce développement socio-économique engendre des bénéfices pour l'ensemble de la collectivité, incluant les autorités locales, les entreprises et les citoyens. Ainsi, pour renforcer l'autonomie financière et garantir un niveau élevé de développement socio-économique des collectivités territoriales, il est crucial d'accroître le rôle des impôts et taxes locaux, et d'augmenter leur part dans les revenus des budgets locaux.

Figure N°2 : Mécanismes de financement des collectivités locales au Maroc



Source : [\(Rafiq & Alaoui, 2022\)](#)

Au Maroc, les recettes de la fiscalité représentent les sources les plus importantes de revenus pour les collectivités locales. Le tableau ci-dessous présente la situation des charges et ressources des collectivités territoriales, en se concentrant sur les recettes de janvier 2021, les prévisions pour 2022, et les recettes réelles de janvier 2022. Il indique également le taux de réalisation par rapport aux prévisions et le pourcentage de variation entre janvier 2021 et janvier 2022.

Tableau N°1 : Situation des charges et ressources des collectivités locales

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES					
En millions de dirhams					
	Janvier 2021	Prévisions 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	1 320	45 622	1 463	3%	10,8%
1.1- Recettes fiscales :	1 171	37 588	1 276	3%	9,0%
<i>Impôts directs</i>	364	21 290	277	1%	-23,9%
<i>Impôts indirects</i>	807	16 298	999	6%	23,8%
1.2- Recettes non fiscales :	149	8 034	187	2%	25,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	49	770	62	8%	26,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	38	1 457	38	3%	0,0%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3	3 184	0	0%	
<i>Autres recettes</i>	59	2 623	87	3%	47,5%

Source : (Trésorerie Générale du Royaume, 2022)

Ce tableau met en évidence le rôle crucial des recettes fiscales dans la structure financière des collectivités territoriales. Comme on peut le constater, les recettes fiscales (impôts directs et indirects) constituent la grande majorité des recettes totales de ces collectivités, représentant 1 171 millions de dirhams sur 1 320 millions en janvier 2021, et 1 276 millions sur 1 463 millions en janvier 2022. Malgré une variation de 9% entre les deux mois de janvier, cela montre un faible taux de réalisation de seulement 3% par rapport aux prévisions annuelles de 37 588 millions.

Cette prédominance souligne la dépendance des autorités locales à l'égard de la collecte d'impôts pour financer leurs opérations et leurs initiatives de développement. Bien que les recettes non fiscales, telles que celles provenant des domaines et d'autres sources, contribuent au revenu global, elles restent une ressource secondaire pour les autorités locales, ne représentant que 10 % à 13 % du total.

2. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

2.1. Modèle de recherche

La présente étude a adopté une approche quantitative en utilisant un questionnaire structuré comportant 20 questions ouvertes a été administré auprès des responsables de la commune. Ce questionnaire a été analysé à l'aide de méthodes quantitatives pour identifier les tendances et les points de vue dominants sur les enjeux, les pratiques et les difficultés relatives à la thématique étudiée.

Ceci dit, notre recherche se positionne dans une perspective où la réalité est considérée comme objective et mesurable. L'objectif est de recueillir des données factuelles, de les analyser afin de répondre à la question centrale de la recherche. Cette démarche est typique du positivisme, il s'agit du un paradigme dominant dans la recherche en sciences sociales, souvent désigné par l'expression "raison expérimentale", ou encore comme une approche objectiviste, explicative ou causale, voire une "posture objectivante".(EL HASSANI & EL BADIK, 2023)

2.2. Collecte des données

Afin de comprendre au mieux les enjeux de la fiscalité locale, et dans le but de privilégier l'expression des responsables de la commune, la collecte des données a été réalisée à travers un questionnaire à questions ouvertes, mis en place pour recueillir leurs perceptions, leurs difficultés, leurs analyses, ainsi que leurs propositions d'amélioration. Cette approche a permis de créer un espace d'échange ouvert, propice à l'émergence de solutions adaptées.

3. Résultats et discussions

Les questions ont été réparties selon deux axes :

3.1. Le financement de la commune

Au titre de l'année 2019, les recettes globales de la commune s'élèvent à 12 455 000 alors que ses dépenses globales se limitent à 11 139 000, l'excédent budgétaire a atteint 1 316 000.

Figure N°3 : Les recettes globales de la commune

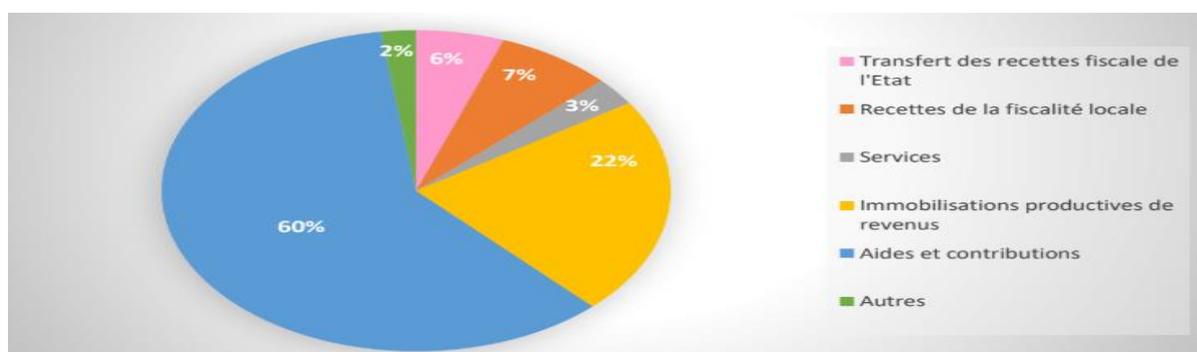


Figure N°4 : Nature des recettes de la commune

Nature des recettes	Montant en DH
Transfert des recettes fiscales de l'Etat	702 000
Recettes de la fiscalité locale	931 500
Services	349 600
Immobilisations productives de revenus	2 752 900
Aides et contributions	7 441 000
Autres	278 000
Recettes globales	12 455 000

La structure financière de la commune révèle une dépendance marquée aux ressources externes. En effet, les aides et contributions, combinées aux recettes provenant de la cession d'immobilisations, constituent la principale source de revenus, représentant 80% de ses recettes globales. À l'inverse, les recettes fiscales totales, qui incluent à la fois les taxes locales et les transferts fiscaux de l'État, ne représentent qu'une faible part, soit 13%. Cette situation met en évidence un manque d'autonomie financière pour la commune, limitant sa capacité à déterminer ses propres priorités de développement.

Les dépenses, quant à elles, sont réparties en deux : de fonctionnement et d'équipement.

Figure N°5 : Les dépenses de fonctionnement de la commune

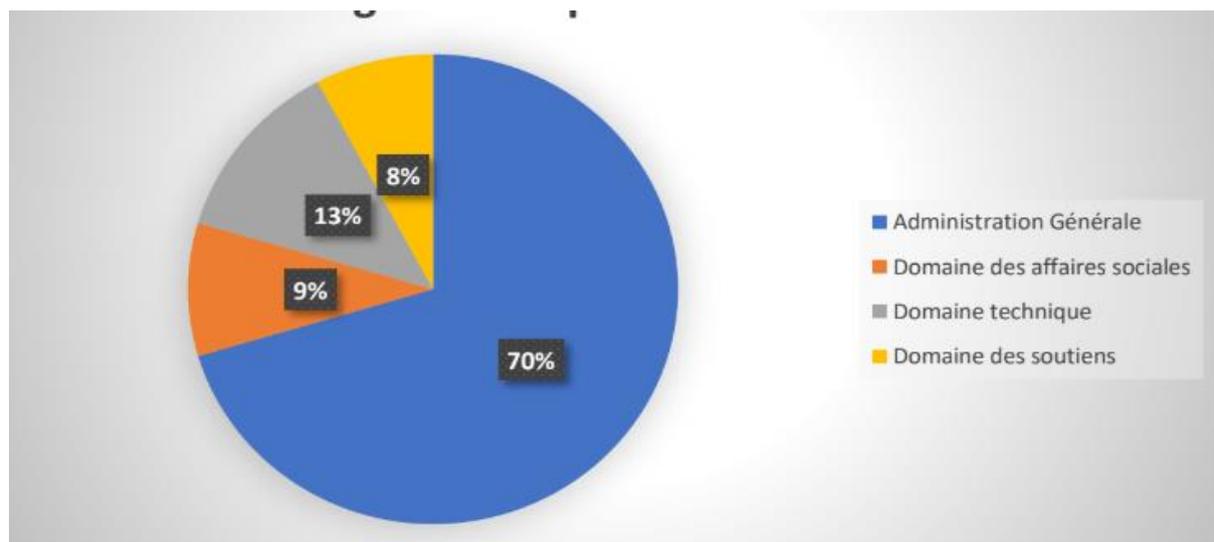


Figure N°6 : Nature des dépenses de la commune

Nature des dépenses	Montant en DH
Administration Générale	7 850 000
Domaine des affaires sociales	1 017 000
Domaine technique	1 407 000
Domaine des soutiens	865 000
Dépenses totales	11 139 000

On distingue quatre catégories principales des dépenses :

- Administration générale : Cela représente les dépenses liées au fonctionnement général de la commune, par exemple, le personnel administratif, les frais de gestion, etc.
- Domaine des affaires sociales : Cette catégorie regroupe les dépenses consacrées aux services sociaux, comme l'aide sociale, les centres d'accueil, etc.
- Domaine technique : Il s'agit des dépenses liées aux infrastructures, à la maintenance des bâtiments, aux travaux publics, etc.
- Domaine des soutiens : Il concerne des dépenses comme des subventions, des aides ou des activités de soutien.

On constate de la dépense la prédominante est celle de l'administration générale avec représentant environ 70.5% du total des dépenses. Cela suggère que la plus grande partie du budget est consacrée au fonctionnement de la commune elle-même.

Pour les dépenses d'équipement, elles sont financées par le cumul des excédents du budget des années précédentes, lorsque les dépenses de fonctionnement sont insuffisantes pour accomplir les missions prévues. Pour l'année budgétaire 2019, les dépenses d'équipement de la commune sont de 2 669 000 DH, elles ont été destinées à parachever plusieurs projets et services.

3.2. Le système fiscale local :

Les responsables de la commune ont confirmé que le système fiscal locale s'affronte à plusieurs contraintes qui réduisent son efficacité, parmi ces contraintes les plus connus l'évasion fiscale surtout des contribuables de la redevance imposée sur les immobilisations, de plus, il y a une faible sensibilisation des contribuables, un manque des éléments fiscaux soumis au taxes spécifiés dans la loi n° 47-06 et une faiblesse des taux, droits et obligations imposées à ces taxes.

Un autre point important est celui de la multiplicité des taxes de la fiscalité locale, qui entrave le développement économique des régions. En effet, la loi relative aux redevances droit et contributions dus aux communes et à leurs organismes comporte un ensemble diversifié de taxes et redevances Cette diversification a eu des répercussions négatives sur l'économie locale et par conséquent sur l'économie nationale, afin d'éviter les litiges qui pourraient survenir entre l'administration fiscale locale et les contribuables, des dispositions concernant les exigences des redevances, droit et contributions dues aux communes, ont été émises. En application de la loi, et pour alléger les charges et la double imposition qui accablaient le citoyen contribuable et donc impactait négativement l'économie locale.

Parmi les défis que rencontrent les communes c'est celui d'une faible couverture financière pour la plupart des communes et l'affaiblissement de leur autorité fiscale, ainsi que la politique d'approvisionnement et d'aide imposée par la politique budgétaire de l'Etat. Alors que la gouvernance locale impose la reconnaissance de l'autorité fiscale au profit des communes territoriales, étant donnée l'étendue de la tutelle et la couverture du contrôle administratif des affaires du conseil communal en particulier ceux liés au domaine financier, La loi réglementaire des communes territoriales assimile les communes riches et pauvres sans approuver certaines préférences au niveau du soutien financier pour les communes pauvres. Ainsi, certaines communes rurales n'ont pas la capacité de couvrir les dépenses de gestion régulières et nécessaires. Cette situation entrave la réalisation de l'autonomie financière des communes, ces dernières restent donc dépendantes de l'assistance fournie par l'Etat chaque année. Le cas du commun objet de notre étude, et même après plusieurs réformes fiscales ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation des 12 régions au Maroc, l'autonomie financière de cette commune n'est pas encore réalisée.

Face à ces contraintes, et afin d'améliorer les recettes de la fiscalité locale de la commune, il est important d'actualiser la décision fiscale par la recherche des mesures fiscales qui aident à développer les ressources locales, par exemple : la construction des magasins à louer au secteur privé, afin de générer des revenus qui contribuent au développement des ressources propres de la commune.

CONCLUSION

En définitive, cette étude a mis en évidence l'importance cruciale de la fiscalité locale comme outil de développement territorial. L'analyse centrée sur le cas d'étude, confirme que l'autonomie financière des collectivités territoriales est une condition essentielle à leur développement. Au-delà des constats et des défis, il apparaît clairement que la fiscalité locale doit être repensée comme un levier dynamique, capable d'inciter à l'investissement, de favoriser l'activité économique et de contribuer à une plus grande équité territoriale. L'enjeu, à l'avenir, est de poursuivre cette réflexion, de mettre en œuvre des réformes audacieuses et d'adopter des approches innovantes pour une fiscalité locale au service du développement durable. L'étude a permis de ressortir certains constats qui entravent l'autonomie financière des communes notamment :

- L'évasion fiscale,
- La faible sensibilisation des contribuables,
- Des lacunes dans l'application de la loi n° 47-06.
- Il en découle ainsi des propositions qui peuvent s'articuler autour de deux axes :
- Actualiser la décision fiscale : Il est nécessaire de rechercher des mesures fiscales qui stimulent le développement des ressources locales.
- Développer des activités génératrices de revenus : La construction de magasins à louer au secteur privé peut générer des revenus qui contribuent à renforcer les ressources propres de la commune.

BIBLIOGRAPHIE

Cours des comptes. (2015, mai). La Cour des comptes a rendu public, le 19 Mai 2015, un rapport sur l'évaluation de la fiscalité locale. Cour des comptes.

EL HANI, Z., & TAACHA, E. hassan. (2024). La fiscalité locale un levier pour le développement territorial. IJARIMSS, 7(1).

EL HASSANI, I., & EL BADI, A. (2023). Postures épistémologiques et choix méthodologiques en sciences sociales | Revue internationale d'études économiques et de gestion (IJESM). *IJESM*, 3(5).

EPL. (2018, mars). *Le développement territorial*.

François Paul Yatta. (2009). La décentralisation fiscale en Afrique, KARTHALA.

HCP. (2023, octobre). Synthèse-Regionalisation.

Jnah, A. (2024). LA FISCALITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU MAROC : UNE REFORME TOUJOURS NECESSAIRE. *Finance & Finance Internationale*, 1(28), Article 28.

Jnah, A. (2018). LA DIFFICILE REFORME DE LA FISCALITE LOCALE AU MAROC. *Finance & Finance Internationale*, 10, Article 10.

Kissami, R., & Zbair, E. M. (2020). DEVELOPPEMENT REGIONAL ET FISCALITE LOCALE AU MAROC. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 4(2), Article 2.

La loi n° 47-0. (2007, novembre 30). Loi 47-06 relative aux collectivités locales.pdf.

Rafiq, A., & Alaoui, L. Z. O. (2022). Fiscalité territoriale et développement régional : Quelle interaction ? *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(2-1), Article 2-1.

Trésorerie Générale du Royaume. (2022, janvier). Bulletin mensuel des statistiques des finances locales.